

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 20 Février 2024
19 heures 00**

AS/CR

N° 003105

Direction Générale
des Services -
Actualisation du
linéaire de la voirie
communale

Publié le :

27 février 2024

Le Mardi 20 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 février 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Rémi ROLLAND donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Madame le Maire rappelle au conseil que la deuxième fraction de la dotation de solidarité rurale est répartie pour 30 % de son montant, proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Actuellement, le linéaire déclaré aux services de l'État est de 113 000 ml.

Madame le Maire observe que par délibération n° 000206 du 19 décembre 2005, le conseil municipal avait approuvé le classement dans le domaine public communal des voies des lotissements de La Peyrière I, La Peyrière II, Les Micocouliers, le Parc Florian, le Clos de la Marguerite, La Madeleine, le Clos des Abbayers et le Parc Sollier.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

Un travail d'inventaire et d'actualisation a été réalisé en partenariat avec les Services de la Poste qui a missionné à cette fin le bureau GEOPTIS d'où il en ressort la nécessité de procéder à l'actualisation du linéaire de la voirie communale.

Vu, les articles L2334-1 à L 2334-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu, l'Ordonnance 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités territoriales.

Vu, le Décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière.

Vu, la Loi n° 2004-1343 du 9 septembre 2004 de simplification du droit modifiant le Code de la Voirie Routière et autorisant le classement des voies communales prononcés par le conseil Municipal sans enquête publique préalable.

Considérant, la nécessité d'actualiser l'inventaire des voiries communales et d'approuver le linéaire actualisé de la voirie communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Valide, le tableau des voies communales ci-annexé à la présente délibération.

Arrête, le linéaire de la voirie communale à 160 555,24 ml.

Autorise, Madame le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF.

Autoriser, Madame le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY